

RETRAITE À POINTS = RETRAITE EN MOINS TOUS CONCERNÉS, TOUS EN GRÈVE...

**Présentation du projet de loi au conseil des ministres,
Frappons fort pour nos retraites !**

VENDREDI 24 JANVIER EN GREVE ET EN MANIFESTATION

Départ à 11 h, place de la République,
Pour se rendre à proximité de l'Élysée (place de la Concorde),
où se tiendra le Conseil des ministres qui examinera le projet de loi.

DÉPART COLLECTIF DE BEZONS A 10 H AU TRAM

JEUDI 23 JANVIER : RETRAITES AUX FLAMBEAUX

DÉPART À 18 H DEVANT LA SALLE JEAN-VILAR, ARGENTEUIL (boulevard Héloïse)

Les attaques du Gouvernement touchent à tous les domaines, de la protection sociale, au Statut de la Fonction publique, au code du travail, à l'Assurance-chômage ...

De nombreux services publics croulent sous les difficultés, dues en grande partie au manque de moyens et de personnel. De l'hôpital à l'école, en passant par les pompiers ou les mairies, la pénurie se généralise.

Comme si cela ne suffisait pas, c'est maintenant les retraites que le Gouvernement veut réduire en préconisant l'instauration d'un « système par points », la disparition des régimes spéciaux, une décote pour les départs avant 64 ans, l'allongement de la durée de cotisation... Ce projet néfaste vise à faire des économies sur le dos des retraités et futurs retraités ! Cela veut dire **travailler plus longtemps et gagner moins !**

À chaque fois, ces réformes sont présentées comme les seules mesures possibles. Pourtant, avec ces « contre-réformes », le président répond aux exigences du Medef. Il impose toujours plus de sacrifices au plus grand nombre, quand dans le même temps les plus riches se gavent. Avec 51 milliards versés sur le premier trimestre par les sociétés du CAC 40, la France est championne d'Europe du versement des dividendes aux actionnaires ! Le milliardaire Bernard Arnaud, actionnaire principal du groupe LVMH est même devenu la première fortune du monde, devant Bill Gates ! Alors oui, des moyens financiers existent pour financer les services publics, la protection sociale, nos retraites ...

Les salariés de la RATP et SNCF ont massivement fait grève pour refuser la réforme des retraites. Ils ont raison. Ils ont fait leur compte. Cette mesure leur ferait perdre 500 euros tous les mois !

Beaucoup de secteurs leur ont emboîté le pas : enseignants, avocats, dockers, gaziers, pompiers, hospitaliers, fonctionnaires territoriaux

La réussite de cette grève est un encouragement pour tous ceux qui ne veulent pas se laisser sacrifier pour les dividendes des actionnaires. Nous sommes concernés.

Le VENDREDI 24 JANVIER sera l'occasion, pour toutes et tous, de se faire entendre et continuer à étendre le mouvement à toute la population : étudiants, salariés du privé comme du public, Tous ensemble, il s'agira d'organiser la mobilisation dans les entreprises, les services publics.

Les femmes, les grandes perdantes de la réforme

Aujourd'hui, la pension des femmes est inférieure de 42 % à celle des hommes. Mais cet écart est ramené à 29 %, une fois intégrée la pension de réversion et les droits familiaux, deux protections menacées par la réforme.

Le gouvernement prévoit en effet de supprimer la majoration de durée d'assurance (MDA) qui permet aux mères de valider, deux ans de cotisations par enfant dans le privé et un an dans le public. Elle permet également la majoration de pension de 10 % pour le père et la mère des familles de 3 enfants ou plus. En remplacement, une majoration de 5 % par enfant sera attribuée mais pour l'un des deux conjoints seulement.

Certaines femmes pourront ne plus avoir aucune compensation de leur maternité. Autre coup porté aux femmes, le durcissement de l'accès à la pension de réversion, dont les bénéficiaires sont à 90 % des femmes, qui ne sera plus accessible au couple divorcé. Aujourd'hui, la réversion est accessible, dès 55 ans dans le privé et sans condition d'âge dans le public. Il faudra désormais être à la retraite pour pouvoir toucher la réversion de son conjoint décédé.

Le calcul de la pension sur la carrière complète, et non sur les 25 meilleurs années dans le privé et les 6 derniers mois dans le public, va être particulièrement délétère pour les femmes, qui ont souvent des carrières morcelées (congé maternité, temps partiel, chômage ne seront plus pris en compte).

Le gouvernement affirme qu'il y aura « un minimum de retraite à 1 000 € ».

Mais pour en bénéficier, il faudra attendre l'âge de 64 ans, et avoir une carrière complète, ce qui exclut 40 % des femmes.

En plus de la réforme des retraites, les attaques se multiplient contre les fonctionnaires.

Les retraites des fonctionnaires seront calculées sur la carrière entière et non sur les 6 derniers mois. Mais, en plus, le Gouvernement envisage purement et simplement un gel du point d'indice des fonctionnaires jusqu'en 2022, c'est à dire des salaires. Une information qui se combine avec une autre : depuis le 1er janvier 2020, les salaires les plus bas dans la Fonction publique sont inférieurs au seuil du Smic !

Pour le secrétaire d'État chargé de la Fonction publique, Olivier Dussopt : « Quand on augmente le point d'indice de 1%, cela coûte deux milliards d'euros de dépense publique et c'est 14 euros d'augmentation pour un agent qui gagne moins de 2.000 euros. C'est toujours bon à prendre mais c'est peu par rapport au coût collectif ». Alors qu'une partie non-négligeable des agents de la Fonction publique ont aujourd'hui des revenus inférieurs au salaire minimum fixé, cette information de potentiel gel de l'indice des fonctionnaires ne fait qu'entériner une précarité galopante dans la Fonction publique. Et ce ne sont pas les promesses d'hypothétique primes pour « compenser » qui suffiront à camoufler cette politique plus que scandaleuse.

Exemples de reculs votés l'été dernier avec la « Loi de transformation la Fonction publique » :

RUPTURE CONVENTIONNELLE Dans la théorie, la rupture conventionnelle permet au salarié et son employeur de convenir, d'un commun accord, d'une rupture du contrat de travail. Mais cette définition part d'un principe d'égalité entre patron et employé, alors que dans les faits, évidemment, il n'en est rien. Cette nouvelle arme dans l'arsenal des employeurs ouvre la voie à une pression et un harcèlement croissant sur les fonctionnaires pour qu'ils « acceptent » ce type de rupture de contrat, avec une indemnisation de départ ridicule. La loi en elle-même attaque au cœur le Statut du fonctionnaire, facilite l'externalisation, la privatisation et les licenciements.

CONTRACTUELS A GOGO, ADIEU LES FONCTIONNAIRES, VIVE LES PRIVATISATIONS. Le gouvernement veut supprimer 120 000 fonctionnaires au détriment des agents et des usagers. Les municipalités vont pouvoir recruter en « contrat de missions », concluent pour une durée minimale d'un an et une durée maximale, soi-disant, de six ans. On avait déjà des contrats indécents, entre autres, dans les écoles, c'est maintenant la légalisation et l'augmentation assurée de la précarité.

DROIT DE GRÈVE. La loi prétend trouver « un accord permettant d'assurer la continuité de certains services publics lors des jours de grève », c'est-à-dire la mise en place d'un service minimum. Prétendre que c'est au nom de la continuité du service public est une fumisterie, de la part de ceux qui passent leur temps à démolir les services publics. **Vous connaissez notre attachement à l'exercice du droit de grève et nous réaffirmerons notre refus de priver une partie de nos collègues de ce droit et de les bâillonner.**

FIN DU CONTRÔLE SUR LE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE. L'avis préalable de la CAP (Commission administrative paritaire), sur les questions liées à l'avancement, la promotion interne, ainsi qu'en en cas de mutation et de transferts d'agents entre collectivités n'est plus nécessaire ! Ce sera donc la porte ouverte à la promotion à la tête du client ?

SUPPRESSION DES RECOURS APRÈS UN CONSEIL DE DISCIPLINE. Nous ne pouvons plus faire appel donc la sanction est irrévocable.

FIN DES DÉROGATIONS DE LA DURÉE DE TRAVAIL. Obligation de la durée hebdomadaire de travail de 35 heures dans la fonction publique territoriale (soit 1 607 heures annuelles). Avant, les organisations syndicales pouvaient négocier des jours de congés supplémentaires localement pour compenser les salaires de misères.

A Bezons, Que deviendront notre 6^e semaine de congés et nos jours au choix ? Travailler + pour ne pas gagner + ? si cette réforme est appliquée, c'est plus de 10 jours de repos en moins